RALLYE HISTORIQUE 2019

ORGANISATION DE LA COMTECH

Le programme du rallye historique est accessible sur le site ACM, et résumé dans la photo du dépliant ci-après.

La COMTECH assurera 3 missions avec les Commissaires ci-dessous :

Renato MOSCATI, Serge COURT, Jean-Paul PALMERO, Alain ALQUIER, Jacques IMBERT, Roland QUINTI, Jean Marc GRILLI, Franco POMPETTI, Alessandro VARNI, Salvatore RIGOLI, Domenico MARTINETTO, Franck BAGGIANA.

1) Vérifications Techniques préliminaires :

Sur Monaco les vérifications des 96 véhicules seront effectuées par l'équipe COMTECH le vendredi 1er février de 8H à 19 H maximum (départ 20 H). Constitution de 4 équipes de 2/3 + rotations et encadrement. Le temps estimé par voiture est d'environ 20 minutes.

Pour les autres villes de départ, les contrôles seront effectués par des commissaires techniques appartenant à l'ASN du pays concerné, ou ASA locale. Les éventuels problèmes seront remontés aux responsables ACM des villes de départ qui transmettront directement au directeur de course.

Un fiche de vérification technique (en annexe) a été définie avec le commissaire général et le directeur de course, et validée en réunion plénière.

2) Contrôle pneumatiques : Deux équipes de 2 personnes :
Roland QUINTI et Jean-Marc GRILLI pour Buis les Baronnies et Valence (2,3 et 4 février), Serge COURT et Franco POMPETTI au retour Monaco (5 février), contrôleront les pneus cloutés pendant les épreuves routières et dans les parcs: type, nombre et répartition des clous (Annexe I du règlement & Arrêté du 18 juillet 1985 relatif aux dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques ci-dessous).

3) Contrôle appareils électroniques : une équipe de deux personnes : Roland QUINTI et Jean-Marc GRILLI contrôlera la non présence d'appareils de mesure et d'aides électroniques dans les parcs (Buis les baronnies et Valence). Pour l'édition 2019 ces instruments sont encore admis, mais aucune fixation permanente n'est tolérée (Art. 20.4 du règlement). Dans tous les cas tous ces dispositifs et leurs supports doivent être enlevés à l'entrée du parc.

N.B. En 2020 ces équipement électroniques seront interdits.

.

Points particuliers des vérifications préliminaires :

Eclairage : pour les projecteurs, les ampoules doivent être classiques (maximum 60 W si vérifiable). Pas de LED ni de Xénon. (Art. 14.1.d du règlement).

Connexion **Tripy** : bien vérifier que l'alimentation est permanente et n'est pas affectée par le contact ou un coupe-circuit.

Instruments électroniques : Aucune fixation permanente, aucune présence dans les parcs (Art. 20.4)

Ceintures de sécurité : Elles ne sont pas forcément obligatoires en fonction de l'âge et de la législation du pays d'origine. En revanche si elles sont présentes on doit vérifier leur état ainsi que l'état des fixations.

Caméras : uniquement à l'intérieur du véhicule, elle ne doivent pas se transformer en projectile en cas d'accident . Fixation solide, hors champ de vision du pilote et si possible derrière les occupants du véhicule.

Plaques rallye : dans la mesure du possible dissuader les concurrents d'utiliser des plaques autocollantes à la place des plaques officielles.

Toute anomalie doit faire l'objet d'une observation écrite, remontée à Serge COURT qui transmettra au directeur de course.

RENDEZ-VOUS DEVANT L'ACM VENDREDI 1ER FEVRIER A 7H30

NB :Arrêté du 18 juillet 1985 relatif aux dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques :

Les dispositifs inamovibles destinés aux véhicules dont le poids total autorisé en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes doivent répondre aux conditions suivantes :

- diamètre des collerettes au plus égal à 6,5 mm ;
- diamètre de la collerette supérieure au moins égal à 6,3 mm ;
- distance minimale d'axe en axe entre deux collerettes au moins égale à 3,5 mm ;
- poids unitaire du crampon inférieur à 2 grammes ;
- dépassement des crampons hors du pneumatique à l'état neuf compris entre 1,5 et 1,8 mm.

Le nombre de crampons doit être compris entre 100 et 150 par pneumatique.
Il ne doit y avoir aucun crampon dans le tiers central de la bande de roulement et deux roues de l'essieu moteur doivent être équipées

PROGRAMME 22e Rallye Monte-Carlo Historique 2019

VILLES DE DÉPART
MERCREDI 30 JANVIER

- **Athènes - Glasgow**
  Vérifications administratives et techniques
  Mise en parc fermé des voitures
- **Glasgow - Départ 18h00 (~2149 km)**
- **Athènes - Départ 12h40 (~1497 km)**
  CP Dumfries - 21h00 à 21h05

JEUDI 31 JANVIER

- **Barcelone, Bad Homburg, Milan, Reims**
  Vérifications administratives et techniques
  Mise en parc fermé des voitures
- **Glasgow**
  CP Banbury - 13h30 à 13h35

VENDREDI 1er FÉVRIER

- **Barcelone, Bad Homburg, Milan, Monte-Carlo, Reims**
  Vérifications administratives et techniques
- **Bad Homburg** - Départ 14h00 (~1165 km)
- **Milan** - Départ 18h00 (~840 km)
- **Barcelone** - Départ 19h00 (~928 km)
- **Reims** - Départ 19h00 (~940 km)
- **Monte-Carlo** - Départ 20h00 (~729 km)

ÉTAPE DE CONCENTRATION

- **Glasgow**
  CH Calais - 12h30 à 12h35
- **Glasgow - Reims**
  CP Vitry le François - 20h54 à 22h30
  CP Bar sur Aube - 22h14 à 23h50
- **Barcelone**
  CP Bourg-Madame - 23h10 à 23h29
- **Monte Carlo**
  CP Roquesteron - 22h10 à 23h34
- **Glasgow, Reims, Bac Homburg**

SAMEDI 2 FÉVRIER

- **Glasgow, Reims, Bad Hombourg**
  CP Dole - 02h05 à 04h11
  CP Lons le Saunier - 03h10 à 05h16
- **Barcelone**
  CP Limoux - 02h00 à 02h19
  CH Le Poujol sur Orb - 05h55 à 06h14
  CP St Hippolyte du Fort - 08h30 à 08h49
- **Monte-Carlo**
  CH Saint André les Alpes - 01h00 à 02h24
  CP Riez - 02h40 à 04h04
  CP Bedoin - 08h00 à 009h24
- **Barcelone - Monte-Carlo**
  CH Courthézon - 11h36 à 13h20
  CP Vaison la Romaine - 12h25 à 14h09
- **Milan, Athènes**
  CP Chambery - 03h10 à 03h59
- **Milan, Athènes, Reims, Glasgow, Bad Hombourg**
  CH Bourgoin Jallieu - 04h50 à 08h25
- **Milan, Athènes, Reims, Glasgow, Bad Hombourg, Barcelone - Monte Carlo**
  CH Buis les Baronnies IN - 09h30 à 14h29
  Zone de distribution Tripy (temps : 30min.)
  CH Buis les Baronnies OUT - 10h00 à 14h59
  ZR1 Montauban sur l'Ouvèze - Saint André de Rosans
  10h30 à 15h29
  ZR2 La Motte Chalancon - Saint Nazaire le Desert
  12h10 à 17h09
  CH Crest - 14h15 à 19h14
  CH Valence - 15h10 à 20h09

DIMANCHE 3 FÉVRIER
ÉTAPE DE CLASSEMENT

- **Valence - Valence**
  CH Valence - 06h30 à 11h29
  ZR3 La Croze - Antraigues sur Volane - 07h50 à 12h49
  ZR4 Burzet - Lachamp Raphaël - 09h55 à 14h54
  CH Saint Agrève - 12h40 à 17h49
  ZR5 Saint Bonnet le Froid - Saint Bonnet le Froid
  13h10 à 18h19
  ZR6 Saint Pierre sur Doux - Col du Buisson - 13h50 à 19h00
  CP Plats - 15h10 à 20h19
  CH Tournon sur Rhône - 15h50 à 21h09

LUNDI 4 FÉVRIER
ÉTAPE COMMUNE PARTIE 1

- **Valence - Valence**
  CH Valence - 06h30 à 11h29
  ZR7 Col de Gaudissart - La Cime du Mas
  07h55 à 12h54
  ZR8 Col de l'Arzelier - Saint Michel les portes
  10h10 à 15h09
  CH Gare de Clelles - 11h10 à 16h19
  ZR9 Chichilianne - Les Nonières
  11h12 à 16h21
  ZR10 Mémorial de Vassieux-en-Vercors - Bouvante le Bas
  13h20 à 18h29
  CH Saint Jean en Royans - 14h40 à 19h49
  CH Valence - 16h00 à 21h09

MARDI 5 FÉVRIER
ÉTAPE COMMUNE PARTIE 2

- **Valence - Monaco**
  CH Valence - 05h30 à 10h29
  ZR11 Saint Nazaire le Désert - Gumiane
  07h00 à 11h59
  ZR12 Verclause - Laborel
  8h30 à 15h29
  ZR13 Entrevaux - Entrevaux
  12h15 à 17h14
  CH La Turbie - 14h15 à 19h24
  CH Monaco - 14h50 à 19h50

DU MARDI 5 AU MERCREDI 6
ÉTAPE FINALE

- **Monaco - Monaco**
  CH Monaco - 20h30 à 22h59
  ZR14 Col de Braus - La Bollène Vésubie - 21h45 à 00h1
  ZR15 Lantosque - Luceram - 23h05 à 01h34
  CH Monaco - 01h00 à 03h29

POINTAGE EN AVANCE

Les zones de test de régularité (Z.R) seront ouvertes aux concurrents 15 minutes avant l'heure idéal de passage.

Regularity test sections (Z.R) will be opened to competitors